



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt quatre

Présents : 22

Le 18 avril

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 7

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Ronan LUNVEN qui a donné pouvoir à Yvon BALANANT, Delphine LE ROUX qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL, Arnaud BILLON qui a donné pouvoir à Nadine ABAZIOU, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h35) qui a donné pouvoir à Hélène BECKING, Philippe DELAPORTE (arrivé à 18h10) qui a donné pouvoir à Louis SALIOU, Claude ABIVEN qui a donné pouvoir à Samuel PHELIPPOT, Florian DESBANS qui a donné pouvoir à Gaëlle MARTINEAU.

Convocation du Conseil
Municipal en date du
11.04.2024

Secrétaire de séance : Frédéric BOURGET

N° D_2024-04-18-11

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2023 BUDGET ANNEXE LE VALLON

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 10 avril 2024,

Vu l'approbation du compte de gestion et de compte administratif 2023

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023, issus du compte administratif pour le budget annexe LE VALLON.

Il est proposé, l'affectation ci-dessous :

Le budget de comportant pas de section d'investissement, l'intégralité du résultat cumulé 2023 soit l'excédent de 1 217,37 € est repris en report à la section de fonctionnement, compte 002.

Suite à cette reprise en recettes de fonctionnement, il est proposé d'équilibrer le budget en ajoutant le montant équivalent en dépenses au compte 6288 « autres services extérieurs » soit la décision modificative n°1 ci-dessous :

- En recettes de fonctionnement + 1 217,37 au compte 002
- En dépenses de fonctionnement + 1 217,37 au compte 6288

Ceci exposé,

le Conseil municipal, par 25 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous », et « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau » et 4 abstentions du groupe « Ensemble pour Landivisiau » :

- Approuve l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2023 proposée ;
- Adopte l'équilibre budgétaire tel que proposé par la décision modificative n°1 ;
- Autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 18 avril 2024

Le Maire,

Laurence CLAISSE

